



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 157 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE nos enfants ont tous droit à l'éducation, à l'épanouissement personnel et à la chance de progresser, de manière à pouvoir se bâtir un avenir professionnel gratifiant;

CONSIDÉRANT QUE les enfants en difficulté d'apprentissage, notamment les enfants dysphasiques, ne disposent pas, dans le réseau éducatif québécois, de ressources et de spécialistes en nombre suffisant, les privant des services nécessaires à leur épanouissement social et professionnel;

CONSIDÉRANT QUE le manque de spécialistes dans le système scolaire québécois mène les parents à recourir à des spécialistes au privé, ce qui amoindrit l'égalité des chances dans une perspective où seuls les enfants dont les parents ont les moyens financiers peuvent avoir accès aux services dont ils ont besoin;

CONSIDÉRANT QUE d'offrir les services adéquats aux élèves en difficulté d'apprentissage est un investissement qui permettra de réduire de futurs coûts sociaux;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

C'est pourquoi les soussignés demandent au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'augmenter le nombre de spécialistes et de ressources disponibles au sein du réseau scolaire afin de venir en aide aux élèves en difficulté d'apprentissage, tels que les enfants dysphasiques, pour que ceux-ci, comme tous les autres enfants, puissent avoir droit de cheminer, d'apprendre et d'accéder à un avenir prometteur qu'ils auront choisi.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Monique Richard, députée de Marguerite-D'Youville

19 Mai 2011 Date